



1295, avenue Nicolas-Perrot – Bécancour (Québec) G9H 1A1
Tél. : (819) 294-6500 – Téléc. : (819) 294-6535

Portail : www.becancour.net

300

DQ8.1

Projet de construction d'une usine de fabrication
d'engrais à Bécancour

6211-10-019

Le 3 octobre 2013

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, Qc G1R 6A6

Madame,

QUESTION

Comment avez-vous contribué à l'information des citoyens afin de les associer à l'atteinte des objectifs de la *Loi sur la sécurité civile*, notamment par la diffusion de conseils sur les mesures de protection qu'ils peuvent prendre en raison des risques de sinistre majeur ou mineur présents dans leur environnement et par la diffusion des mesures de protection mises en place par les autorités responsables de la sécurité civile ? (art. 55 de la *Loi sur la sécurité civile*).

RÉPONSE

Il faut distinguer entre le dossier de la centrale nucléaire et les autres risques.

LE RISQUE NUCLÉAIRE

Dans le cas de la centrale nucléaire, la Ville a participé aux campagnes d'information et de distribution des capsules d'iode dans le cadre du PMUNG2. Des salons d'information ont été tenus dans les secteurs de Gentilly et de Bécancour, avec invitation à toute la population de la ville, en 2003 et 2007. L'information a été donnée aux citoyens en même temps que la remise des comprimés. Un ensemble d'information sur fiches « Quoi faire en cas d'accident nucléaire » avec support mural a été remis en même temps que les comprimés. Un dépliant sur la « trousse d'urgence de 72 heures » a également été distribué. Un signet invitant la population à préparer la famille pour urgence 72 heures est distribué à la bibliothèque et placé en évidence au comptoir. Notons qu'en 2007, 88 % des personnes visées ont rapporté les comprimés qu'ils détenaient pour en recevoir de nouveaux. La distribution a été complétée par des remises au comptoir de l'Hôtel de Ville et par la poste et par une distribution porte à porte. Les nouveaux résidents des secteurs visés reçoivent systématiquement cet ensemble.

En 2012, la distribution a été faite par la poste recommandée. Dans chaque cas, une campagne d'information a été faite à la radio locale en plus des journaux locaux municipaux des secteurs visés. Une séance d'information a été tenue à Gentilly avec des représentants de la Ville et de ses partenaires du Plan

de mesures d'urgence G2 (agence de santé, Sûreté du Québec et ministères). La Ville a également collaboré à la séance tenue à Champlain.

En 2010, un exercice terrain avait été tenu à l'aréna qui sert de PCTU (Poste de contrôle travailleurs d'urgence) avec travailleurs en tenue de protection contre les radiations. La population avait été informée de la tenue de cet exercice avec simulation de prises d'échantillons, barrages routiers etc. .

LES AUTRES RISQUES

La municipalité surveille chaque année le niveau de la rivière Bécancour qui, de temps à autre, sort de son lit. Elle prévient les citoyens des zones à risques par téléphone de l'imminence de l'inondation et qu'ils seront isolés pendant quelques jours. Ceux qui désirent quitter sont invités à laisser leurs coordonnées pour un suivi. La liste des résidents est mise à jour chaque année. La Ville distribue un document sur les actions à prendre en cas d'inondation. Il est également disponible à la réception de l'Hôtel de Ville.

Quant aux risques industriels, la Ville a tenu un salon de la communication des risques à l'aréna avec la participation des industries, de la Sûreté du Québec et du MDDEFP en 2011. Ce salon avait été annoncé dans les journaux locaux et à la radio locale CKBN.

Dans le cadre de sa collaboration au CMMI, Cepsa usine d'alkyde benzène, contacte chaque année les résidents situés dans la zone d'impact de cette usine, tel que prévu dans son plan de mesure d'urgence.

La Ville révisé annuellement les plans de mesures d'urgences des industries lourdes du parc industriel. Au CMMI, il y a un représentant de la population en général et un représentant d'un comité citoyen de vigilance formé de deux citoyens par secteur de la Ville.

En 2012, la Ville a engagé un directeur des communications qui prépare, avec la collaboration du service incendie, un plan de communication de mesures d'urgence qui sera déposé au printemps 2014. Ce plan établira les items suivants :

Révision de l'actuel plan municipal de sécurité civile (PMSC). Ce plan comprend l'ensemble des phases de la gestion de la sécurité civile, soit: la prévention, la préparation, les simulations, les interventions et le rétablissement.

- Ce plan comporte quatre sections axées sur des catégories particulières de sinistres: inondations, risques naturels et technologiques, Parc industriel et portuaire et centrale nucléaire, dont l'objectif consiste à la protection des personnes et des biens.
- Étant donné l'étendue de son parc industriel, la section « PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE » se veut un plan intégré faisant appel à l'implication tant des entreprises que des ressources municipales dans un objectif conjoint de gestion efficace de situations d'urgence.

Cette section considère quatre risques potentiels associés au parc industriel et portuaire : une fuite de chlore, un incendie avec dégagement de fumées potentiellement irritantes ou toxiques, une explosion et un déversement de matières dangereuses suite à un accident routier ou ferroviaire.

Le plan des communications sera déposé au printemps 2014.

La Ville travaille intensément à l'implantation du son système d'alerte rapide qui sera utilisé pour tous les sinistres.

Gaston Bélanger, notaire
Directeur général